

Monsieur le Premier Président,

Le Conseil de l'Ordre rappelle à votre bon souvenir que, depuis la nuit des temps, le Palais de Justice a toujours été ouvert au public en général et aux avocats en particulier pour l'exercice de leur ministère.

Les raisons de propreté et de prestige par vous évoquées lors de nos échanges ne sauraient être incompatibles au droit d'accès à la Cour garanti au public et à tous ceux qui la fréquentent à titre professionnel.

En sus, relève le Conseil, les Ministères des Infrastructures et de la Justice en charge des Bâtiments publics affectés à la justice n'ont, à ce jour, décidé de la modification du plan d'aménagement de la concession abritant la Cour.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil de l'Ordre du Barreau de Kinshasa/Gombe exige la levée de ces mesures qui sont perçues comme un abus d'autorité.

A défaut, il demandera à tous les avocats du Barreau de Kinshasa/Gombe et à tous ceux des autres Barreaux se trouvant dans la ville de Kinshasa d'observer des journées sans toge dans toutes les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe jusqu'à parfait rétablissement de la situation et ce, sans préjudice d'autres actions à mener.

Le Conseil de l'Ordre prie les différentes autorités, en copie de la présente, de faire tout ce qui est dans leurs pouvoirs pour aider au rétablissement de la situation

Espérant vous avoir prévenu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Bâtonnier,

Maître Edouard MUKENDI KALAMBAYI

